**EPU 26, le 31 octobre, 2016**

**Recommandations par le Canada pour l’EPU du Togo**

Le Canada félicite le Togo pour l’abolition de la peine de mort et pour la criminalisation de la torture.

Le Canada recommande que le Togo:

1. Garantisse un environnement de travail sécuritaire aux défenseurs des droits de la personne en modifiant la législation qui permet le refus de l’enregistrement légal d’organisations qui se spécialisent dans les droits génésiques des femmes, ainsi que des associations qui défendent les droits des lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres et intersexuées;
2. Révise les dispositions du code pénal prévoyant des peines d’emprisonnement pour la diffamation et la publication de fausses informations, et mette de l’avant des modifications afin de protéger plus concrètement la liberté d’expression et de la presse; et
3. Protège le droit à la liberté de réunion et d’association en s’assurant que les manifestations pacifiques puissent se dérouler à l’abri de l’intimidation et du harcèlement de la part des forces de l’ordre. Ceci pourrait se faire par exemple par une formation sur les techniques de désamorçage et d’engagement non-violent.

**Observations**

Nous sommes reconnaissants des efforts déployés par le Togo afin d’améliorer les conditions de détention en réduisant la surpopulation carcérale et en séparant les lieux d’incarcération des hommes de ceux des femmes et des mineurs.